



Fermeture de la morgue du CHU-SO : Une décision qui fait couler beaucoup d'encre et de salive

La principale morgue de Lomé, celle du Centre Hospitalier universitaire Sylvanus Olympio sera fermée à compter du 15 juillet 2018 pour une durée de trois mois, pour cause de travaux de réhabilitation selon un communiqué signé du Ministre de la santé et de la protection sociale.

Le Pr. Moustafa Mijiyawa explique que cette décision est prise pour une célérité des travaux de réhabilitation qui rentrent dans le cadre de la redynamisation du secteur de la santé marquée par l'assainissement de la gestion fondée sur l'approche contractuelle, et la réhabilitation de même que l'équipement des structures sanitaires.

Cette décision de fermeture est depuis mardi au centre des débats notamment sur les médias et autres réseaux sociaux. Chacun y va de ses commentaires. Dans l'opinion, beaucoup de personnes évoquent une « décision impopulaire ». Certains dénoncent le manque d'approche pédagogique qui entoure cette décision.

La Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) est aussi montée au créneau en estimant pour sa part que cette décision

ministérielle est inopportune et préjudiciable à la population. Par la voix de son président, la LCT est allé plus loin pour demander au Ministre de la santé de revenir sur sa décision.

« Le ministre ferait mieux de démarrer les travaux de réhabilitation par un service autre que la morgue, comme par exemple la pédiatrie. Même s'il fallait commencer par la morgue, on devrait arranger une autre place au sein du même centre pour conserver les corps qui y sont déjà déposés au lieu de demander aux familles éplorées de venir retirer leurs corps », a indiqué Emmanuel Sogadji qui ajoute que la LCT adressera un courrier dans ce sens au Ministre de la santé.

Au demeurant, les familles concernées sont invités à procéder au retrait des corps au plus tard le 14 juillet 2018 avant le démarrage des travaux le 16 juillet. Le Ministre de la santé a par ailleurs convié les populations à se référer aux morgues disponibles, notamment celles du CHR Lomé-Commune, CHR de Tsévié, CHR d'Atakpamé, CHP d'Aného et autres, pour d'éventuelles demandes de conservations de corps.

David